Département de la Charente-Maritime

Commune de **Les Nouillers**

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b1 – Plan de zonage au 1/6000

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	24/06/14	28/06/21	22/06/22

Le Maire,
Stéphane ARDOIN

Zone urbaine

- **Ua** – Zone urbaine ancienne destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- **Ual2** – Zone urbaine ancienne destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (inondable - aléa faible)
- **Uc** – Zone urbaine d'extension récente destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- **Ug** – Zone destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs et aux activités de service public
- **Ux** – Zone destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles, de bureau et de services
- **Uxt** – Zone destinée aux activités touristiques, aux loisirs et à l'hébergement touristique

Zone à urbaniser

- **AU** – Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (court et moyen terme)
- **AUx** – Zone urbaine future destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles, de bureau et de services (court et moyen terme)

Zone agricole

- **A** – Zone agricole
- **Ai2** – Zone agricole (inondable - aléa faible)
- **Ap** – Zone agricole d'intérêt paysager

Zone naturelle

- **N** – Zone naturelle
- **Ni1** – Zone naturelle (inondable - aléa fort)
- **Ni2** – Zone naturelle (inondable - aléa faible)
- **Nl1** – Zone naturelle de loisirs - Projet touristique
- **Nl2** – Zone naturelle de loisirs - Aire de loisirs

Autres

- Limite de zone
- Haie ou bois protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) - article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides
- Elément de patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme (notice des éléments à préserver en annexe du document du PLU)
- Construction présentant un intérêt architectural pouvant faire l'objet de changement de destination dans la zone agricole au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Cimetière
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
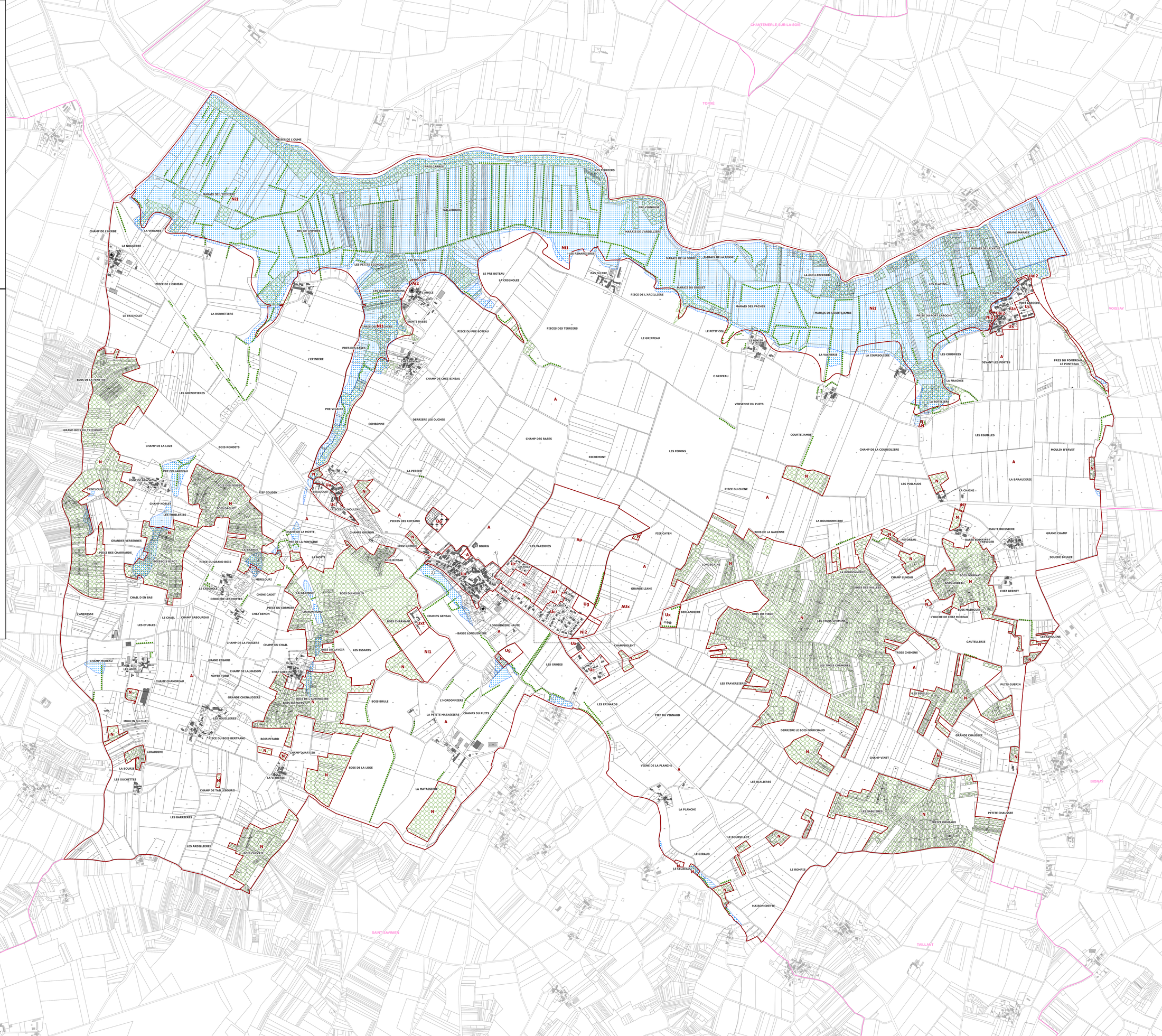
N° ER	Bénéficiaire	Surface (m²)	Destination
1	Commune	279	Élargissement de voirie
2	Commune	121	Élargissement de voirie
3	Commune	3664	Extension du cimetière
4	Commune	5100	Création de voirie